

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2014

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 24 Octobre 2014 à 19h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS, Maire.

Présents : Jean-Louis ROUX, Rose-Marie ESCARRAT, Vincent VAGH, Elisa BALBIS, Pierre CONSTANS, Lydie CLIQUET, Christophe GUIOL, Brice DELAHOUCHE, Sylvie NICOLLE, Joëlle SWANET, Bertrand BUTIN, Martine FAYAUBOST, Yves VACCARI.

Absente ayant donné procuration : Anne-Marie DEBORRE à Rose-Marie ESCARRAT. Bertrand BUTIN a donné procuration à Vincent VAGH en raison de son retard. Cette procuration a été exécutée uniquement pour le vote du 3^e adjoint.

Secrétaire de séance : Martine FAYAUBOST

A l'ouverture de la séance, 13 conseillers sont présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

LECTURE DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL :

Le Maire demande aux conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du 29 Août 2014. Monsieur Vaccari demande que son intervention liée à la création d'un 3^e poste d'adjoint soit consignée : « suggestion que l'indemnité du 3^e adjoint soit prise sur les indemnités du Maire et des Adjointes en place ». Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande à ce qu'un point soit rattaché à l'ordre du jour : Convention d'adhésion à la mission d'assistance du pôle de l'eau de l'Association des Maires du Var. Cette demande est acceptée.

ELECTION D'UN 3^e ADJOINT

Le Maire fait référence aux délibérations du conseil municipal ; la première du 30 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 2, la deuxième du 29 août créant un troisième poste d'adjoint. Le Maire propose de pourvoir le poste de 3^e adjoint.

Monsieur le Maire précise que l'élection des Adjointes au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

Après un appel de candidature, seule la liste de candidats « Continuons Ensemble » propose la candidature de Monsieur Pierre CONSTANS. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, à bulletins secrets.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 ; n'ayant pas pris part au vote 0, bulletins blancs ou nuls 1, bulletin contre 1, suffrages exprimés 13.

Monsieur Pierre CONSTANS est proclamé élu 3^e adjoint.

SUPPRESSION DE DEUX POSTES.

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Dans le cas présent, le conseil municipal a, par délibération du 12 décembre 2013, créé pour l'évolution des carrières, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Il y a dès lors la nécessité de supprimer les postes que les agents occupaient antérieurement, **adjoint technique de 1^{ère} classe et d'adjoint administratif de 2^{ème} classe** ce qui n'avait pas été fait jusqu'alors en référence à l'avis de la Commission Technique du CDG.

Toujours dans le cadre de l'évolution des carrières le maire propose **la création** d'un emploi **d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe** permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2014 et **la suppression** de l'emploi occupé par cet agent «**adjoint technique principal de 2^{ème} classe** permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2014,

Le Conseil municipal adopte ces délibérations à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision modificative n° 1 – Fonctionnement Eau / Assainissement

Sur proposition du Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents la décision modificative pour une ouverture de crédits de 1.140,00€ pour régler les frais de diagnostic des réseaux eau et assainissement rue Ambroise Croizat.

Décision modificative n° 1 – Fonctionnement Commune

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents la décision modificative destinée à harmoniser les dépenses et les recettes de personnel

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0.00 €	6 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-668 : Autres charges financières	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €

Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	21 000.00 €	0.00 €	16 000.00 €
Total Général		16 000.00 €		16 000.00 €

Décision modificative n° 2 – Investissement Commune

Il s'agit d'ajouter 30 000€ pour travaux supplémentaires (locaux du rez de chaussée dans la Maison ROUX-ROERE). Yves VACCARI fait observer que l'augmentation de la part « Emprunt » du budget voté précédemment en début de mandat est en train de se réaliser.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0 €	0 €	0 €	30 000 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	30 000 €
D-2138-201118 : Travaux sur bâtiment et extérieur	0 €	20 000 €	0 €	0 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0 €	20 000 €	0 €	0 €
D-2313-201301 : Maison Roux : travaux	0 €	64 000 €	0 €	0 €
D-2315-201107 : ADSL : BLHD	54 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	54 000 €	64 000 €	0 €	0 €
Total INVESTISSEMENT	54 000 €	84 000 €	0 €	30 000 €
Total Général		30 000 €		30 000 €

La présente délibération modificative est votée à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE DU POLE DE L'EAU DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'adhésion proposée par l'Association des Maires du Var qui a pour objet de proposer aux communes une mission d'assistance technique et financière du « Pôle Eau ». Les conditions financières de cette mission sont définies par l'AMF à savoir 300 euros la journée et 150€ la ½ journée.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ETUDE HYDRAULIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, certaines zones impactées par l'Atlas des zones inondables, ont été classées de fait en zone inondables. La Commune a décidé de faire procéder à une étude hydraulique, préconisée par les services de l'Etat, pour l'ensemble des zones concernées afin de lever la prescription ou définir les caractéristiques techniques à mettre en place pour sécuriser les biens et les personnes.

Suite à un appel d'offres c'est la société GRONTMIJ SA basée à Aix en Provence qui a été retenue. Celle-ci a démarré les travaux d'investigations le 1^{er} octobre et interviendra sur le terrain semaine 43 : Vallon de l'Hôpital, le Ruou et Vallon de la Fey et semaine 44 : Le Frigouret.

INFORMATIONS TRAVAUX EN COURS

Aménagement du Carrefour des Esparus : tout d'abord à signaler le vol de 11 lavandins dès la plantation réalisée. Il reste quelques petits travaux de finition pour réceptionner les travaux. L'entretien des plantations (taille, arrosage) est à la charge de la Commune dès la réception. Il serait bon d'envisager la réalisation d'un parking facilitant le covoiturage.

Réfection de la rue Ambroise Croizat : un plan général d'aménagement réalisé par le conseil général est remis aux conseillers.

Maison ROERE-ROUX : l'électricité est à terminer avant réception. La rédaction des baux et du règlement intérieur est en préparation.

POINT SUR LES AFFAIRES JURIDIQUES :

1/ La construction d'un bâtiment par la Société VLD a débuté puis laissée à l'abandon depuis plusieurs mois au lieudit Barbeville. Une procédure contentieuse à l'encontre de la société a été engagée ; L'implantation du bâtiment n'est pas conforme au permis de construire. L'affaire a été confiée à un avocat pour une remise en état des lieux impliquant la démolition du bâtiment entrepris.

2/ Monsieur et Madame FERRAUD ont construit des annexes à leur maison dont l'emprise se trouve en partie sur le domaine privé de la Commune. Cette affaire a été étudiée par l'avocat de la Commune qui se propose de venir voir les lieux ; Martine FAYAUBOST demande à être informée de sa venue.

3/ Dans le dossier qui oppose la SEERC (société fermière du réseau d'eau et d'assainissement et la commune de Villecroze) , le Maire informe qu'en date du 25 septembre 2014 la Commune a sollicité une mission de conciliation aux fins d'essayer de trouver une solution amiable au conflit qui oppose actuellement la Commune à la société fermière. Ceci est la première étape d'une procédure juridique qui se déroulera en 3 phases si aucun accord amiable n'est trouvé.

4/ Madame HUET a acheté une propriété au lieu-dit la Colle sur laquelle existait un cabanon agrandi illégalement par l'ancien propriétaire. Elle-même a procédé à des extensions de ce bâtiment alors que le permis de construire qu'elle a demandé a été refusé. Elle a formulé un recours contentieux à l'encontre de la mairie auprès du Tribunal Administratif. L'affaire a été confiée à un avocat chargé de défendre les intérêts de la commune : demande de remise en état du site et dommages et intérêts.

Compte rendu de la visite du parc éolien en Ardèche :

Brice Delahoche fait le compte-rendu de la visite du parc éolien sur le site de ardéchois : la configuration du terrain, très plat, ne peut être comparé à la morphologie de notre commune ou des communes voisines : il est donc difficile d'avoir des éléments comparatifs aussi bien sur ce plan que sur les mesures de vent. Par ailleurs, l'implantation des mâts nécessite une fracture importante en milieu forestier ainsi que des coupes de bois qui pourrait impacter gravement le paysage. Les conseillers qui se sont déplacés donnent leur avis qui rejoint totalement ce commentaire. Il est aussi indiqué que le recyclage des mâts usagés à terme reste inconnu. Une réunion des conseils municipaux des communes concernées (Salernes, Villecroze et Aups) est proposée.

Journée du patrimoine :

Brice Delahoche en fait le compte –rendu : durant cette journée, 466 personnes ont visité les grottes ; des visites guidées du village ont été organisées : 52 sur les 2 jours, samedi et dimanche ; Découverte du four à bois de la

Poterie du Soleil ; Visite de la Commanderie des Templiers (200 personnes ont visité la Commanderie le samedi après-midi) suivie d'une conférence sur les chauves-souris à la salle des associations, organisée par Joëlle SWANET.

Office de Tourisme :

Lydie CLIQUET donne le bilan de la saison touristique 2014 :

- les Grottes : de mi-avril à fin septembre = 20 741 entrées c'est + 14.5% par rapport à 2013
- Pour la même période, la fréquentation à l'office de tourisme est de 6 229 personnes c'est + 4% par rapport à 2013
- Les activités principales demandées par les touristes sont les randonnées pédestres, les marchés et manifestations, visites du village
- la vente de cartes postales au tarif de 1€ les 3 a eu du succès
- les visites commentées du village : 110 en 2014 contre 63 en 2013 (+ 74%)
- coup de pouce cette année par le Camping du Ruou qui a inscrit cette sortie sur le planning hebdomadaire.

Les commentaires qui reviennent régulièrement sont la beauté du Vieux Village et le marché du jeudi matin qui n'est pas assez attractif. Jean-Louis ROUX propose une rencontre avec les forains : une réflexion est à mener pour dynamiser ce marché.

Commission Petite Enfance :

L'élaboration d'un contrat unique à l'échelon intercommunal pour les 3 crèches : Villecroze, Aups et Régusse est en cours d'étude.

Déchetteries :

Le projet de création d'une déchetterie, compte-tenu du coût, est abandonné. Le maire indique que le broyeur du SIVOM interviendra sur le site de Villecroze au Quartier des Suis le 3 novembre prochain.

Siège du syndicat mixte :

En sa qualité de président du syndicat mixte, le maire fait part de l'accord par délibération du conseil syndical pour transférer le siège du SIVOM sur Villecroze. En effet, le syndicat mixte dont le siège est à Salernes se trouve maintenant installé dans une commune qui ne fait pas partie de la communauté de communes Lacs-Gorges du Verdon. Des locaux communaux sont pressentis, mais actuellement occupés, il faut donc prévoir une réorganisation.

Yves VACCARI précise qu'il n'y a pas d'obligation pour que le siège du syndicat mixte soit installé dans une commune de la LGV d'après une lettre du sous-préfet. Il ajoute que le syndicat dispose d'un bien immobilier à Sillans la Cascade qui pourrait être le siège du Syndicat Mixte. Le Maire répond à cette question en expliquant :

- par courrier du 18 Août dernier la sous-préfecture de Brignoles, bureau des relations avec les collectivités territoriales, indique que la faisabilité d'établir le siège administratif du Syndicat dans les locaux de l'usine de Sillans la Cascade, résulte d'un accord local, sans pour cela que le siège soit fixé selon des obligations légales et critères particuliers «. Devant cette réponse le Maire a interrogé le Préfet du Var habilité à prendre l'arrêté préfectoral de modification du siège du Syndicat. La réponse du Préfet est la suivante et émane du service contrôle de légalité : « seul le territoire d'une commune membre peut être désigné comme siège du syndicat. La commune de Sillans la Cascade étant retirée du SIVOM depuis le 1^{er} janvier 2014, elle ne peut donc plus accueillir son siège ».

Bibliothèque :

Rose-Marie ESCARRAT fait un point sur les activités de la bibliothèque qui incluent maintenant les Nouvelles Activités Périscolaires le jeudi après-midi de 14h à 16h. Dans ce cadre, la bibliothèque propose aux enfants une

initiation au numérique. Le 14 octobre, la bibliothèque a fait intervenir deux conteuses à l'école de la Compagnie « La Palpitante » pour toutes les classes. Un apéritif littéraire aura lieu le 21 novembre.

CCAS et COMMISSION SOCIALE :

Rose-Marie ESCARRAT fait savoir que l'appartement au-dessus de La Poste au 2^{ème} étage a fait l'objet d'une rénovation, suite au départ du locataire. Le choix d'un nouveau locataire a été effectué par les membres de la Commission d'attribution des logements.

La Commission Sociale organisera une première après-midi de partage et convivialité le 3 novembre pour réunir les personnes âgées de Villecroze sur le thème de Villecroze autrefois.

Le goûter de Noël aura lieu le mercredi 17 décembre à partir de 14h30.

Bernard BUTIN prend la parole pour signaler que le panneau « stop » au chemin des Ségalières a disparu et signale également que les bornes de protection devant la Boulangerie sont systématiquement endommagés, faute pour les véhicules de pouvoir aisément tourner.

Emploi du feu :

Yves VACCARI prend la parole pour apporter des précisions sur l'arrêté préfectoral qui concerne l'emploi du feu. Il commente différents articles qui précisent les possibilités pour les agriculteurs, certains professionnels et les particuliers résidant à moins de 200m de la forêt de brûler les rémanents issus du débroussaillage obligatoire.

La séance est levée à 21h45.